

1.

Débitrice: **Les 3 Mousquetaires SA**,
place de Cornavin 14-16, **1201 Genève**
2.

Remarques: Conception, création, commercialisation et développement de tous produits et services dans le domaine de la restauration, de l'hôtellerie et de l'agro-alimentaire ainsi que toute activité de négoce, de courtage et de représentation ou toute autre activité en relation avec le but.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
G. Unternaehrer, tél. 022 388 89 04
- Office des faillites
1227 Carouge